



Salaire d'intérimaire

Par Richard82

Bonjour,

Voilà, je fais face a un problème dont je n'ai pas la réponse. Je travaille en intérim (Contrat de 35h jusqu' à fin décembre) et suite à un manque d'activité dans l'entreprise dans laquelle je travaille pour le compte de l'agence intérim, l'entreprise nous demande de terminer une ou deux heures plus tôt, certains jours de la semaine. Or, ces heures non travaillées ne sont jamais payées par l'agence intérim et j'aimerais savoir si c'est légal ou si ce n'est pas légal, connaître mes droits afin de pouvoir en discuter avec l'agence intérim.

Merci

Par Prana67

Bonjour,

Que dit votre contrat ? Si c'est 35h vous devez être payé 35h

Par Prana67

Bonjour,

Que dit votre contrat ? Si c'est 35h vous devez être payé 35h